

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificative du
budget principal n°03/2021

Date de convocation
18 août 2021

Date d'affichage
19 août 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 26

Exprimés : 26

Le vingt-quatre août deux mil vingt un à dix-neuf heures et trente minutes
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : ATES David - VERNEY Pierre - ATES Emmanuelle -
GUILLAUME Olivier - DONJON Jacky - MONTEL Thierry - FUENTES Lionel
- FOUCHER Guillaume - SCHOERLIN Christophe - YSARD JACOB
Florence - PIBOULEU Carine - GLAREY Gilles - DUTHEIL Christophe -
VANACKERE Elodie - GAZZA Mathilde - DEBAUGE Jean-Marc - GARCIA
Fabien - LAINÉ Delphine

Procurations : REBATEL Nathalie à ATES Emmanuelle - GACHET Jacky à
DONJON Jacky - FONTAINE Christine à MONTEL Thierry - ALVES DIAS
Morgane à DEBAUGE Jean Marc - COMMUNAL Sarah à ATES David -
BORDIER Céline à GAZZA Mathilde - GONTARD Annie à GARCIA Fabien -
BONNOT Laurent à LAINÉ Delphine

Excusés : CORTES ROUX-LATOIR Véronique - BENGRIBA Jean-Claude -
FIELBARD Virgile

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Jacky DONJON informe le Conseil Municipal que suite à une
erreur d'imputation comptable sur le budget 2016 de la commune d'Etable
entre le compte 103 et le compte 1022, la trésorerie demande à la commune
nouvelle de Valgelon-La Rochette d'effectuer les régularisations
comptables afférentes, afin de solder le compte 103 avant passage à la
M57.

Pour ce faire, il convient de prendre une décision modificative au budget
principal.

Monsieur Jacky DONJON précise que suite à une erreur d'imputation
comptable sur le budget de 2016 de la commune d'Etable entre le compte
103 et le compte 10222 ; il convient d'émettre un mandat au compte 103 et
un titre au compte 10222 avec un certificat administratif signé de M. le Maire
pour erreur d'imputation budgétaire, en indiquant la provenance de la
somme et la nécessité de solder le compte avant passage à la M57.

Investissement					
Ch.	Art.	Op.	Objet	Dépenses	Recettes
10	103		Plan de relance FCTVA	19 475,01 €	
10	10222		Fonds d'investissement / FCTVA		19 475,01 €
TOTAL				19 475,01 €	19 475,01 €

Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

Vu l'instruction comptable M14,
Vu le budget primitif 2021 adopté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la décision modificative n°03/2021 au budget principal telle que présentée.

CONTRES(S)	ABSTENTION(S)	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR(S)
0	0	0	26

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES



Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20210824-Del20210608-Del
Date de réception préfecture : 01/09/2021